



POLICE RIVIERA

En application des dispositions légales, Police Riviera somme les personnes, propriétaires des véhicules ci-dessous, de se faire connaître afin de récupérer ceux-ci, actuellement entreposés sur le territoire des Communes de Vevey et de Montreux, dans les 30 jours qui suivront la date de cette parution.

Genre	Marque / Modèle	Couleur	N° cadre/chassis	Plaque/vignette
Voiture de tourisme	Opel Insigna	Blanche	Inconnu	VD-327048
Voiture de tourisme	Renault Mégane	Rouge	Inconnu	F/4559YN64
Voiture de tourisme	VW Golf Cabrio	Noire	Inconnu	VD-218'237
Voiture de tourisme	Fiat Punto	Grise	Inconnu	F-EQ583EY
Voiture de tourisme	Audi A3	Bleue	Inconnu	F-BN597ZV
Cycle homme	Decathlon Rockrider 100	Noir	077711870902325	Sans
Cycle dame	Decathlon Rockrider	Blanc et rose	077711871135872	Sans
Cycle dame	Infinity	Blanc	MODE168012	Sans
Cycle homme	Kona Mountain Shock	Bleu	5T3895111056	Sans
Cycle homme	Gitane	Gris	E007636	Sans
Cycle homme	Leopard Cool Cat	Gris	05L001938	Sans
Cycle dame	RACER Lyny	Rouge	IJ1A39691	Sans
Cycle homme	MERIDA Speeder Carbon	Blanc	WC862022F	Sans
Cycle homme	Crosswave S1000	Noir	ICM119J1734/66D383M04 G6D383M04	Sans
Cycle homme	Rockrider ST500	Noir	1982120 09838572	Sans
Cycle homme	Lapierre Zesty	Noir	H0GC-0049	Sans
Cycle homme	Spirit	Jaune	GW20201203488	Sans
Cycle électrique	Conway Cairon S427	Beige	SW200517573	Sans
Cycle électrique	California	Gris	AC10V01308	Sans
Cycle enfant	Mustang	Orange	HV0820747	Sans
Trottinette électrique	Xiaomi M365	Noire	3LB0119GVA1121	Sans
Trottinette électrique	Xiaomi M365	Anthracite	5ALS8-NS9633	Sans
Trottinette électrique	UBER Scoot S 300 24V	Verte et noire	C8437705	Sans
Trottinette électrique	Kaabo Mantis 8	Noire	KBTL8118920121362	Sans
Trottinette électrique	GO Trottinette électrique	Noire	WB24V25HB	Sans
Trottinette électrique	Xiaomi	Noire	3LBFZ18IHE0332	Sans
Trottinette électrique	Xiaomi mi.com	Noire	2VAH120IGC1396	Sans
Trottinette électrique	Segway Ninebot	Noire	N2GFA1925K1149	Sans
Trottinette électrique	Segway	Noire	Inconnu	Sans

Passé ce délai, les véhicules seront débarrassés, ceci en conformité des dispositions de la loi du 26 mai 1986, article 26a, modifiant celle du 25 novembre 1974, sur la circulation routière (LVCR).